



## Construction d'une zac dans mon village

Par **marie**, le **13/03/2009** à **10:44**

Bonjour,

La municipalité a entamé une procédure d'aménagement d'une ZAC dans mon village.

Au dernier conseil municipal, l'aménageur a été choisi.

Mes parents possèdent 5420m<sup>2</sup> de terrains agricoles (vignes) sur ce futur périmètre.

L'aménageur et son notaire nous proposent soit un prix de 15€ le m<sup>2</sup> soit une dation de 23% de cette surface. Nous avons choisi de prendre la dation mais nous nous demandons si le pourcentage est proportionné.

Y a t il un pourcentage légal pour une dation ou y a t il une fourchette?

Dans ce dernier cas, nous faisons nous "arnaquer" en nous voyant proposer le plus petit pourcentage?

MERCI DE VOTRE REPONSE.